

Le réseau des CMA demande le report de la baisse du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Occitanie exprime ses vives inquiétudes sur l'avenir de la formation par apprentissage, suite à la révision des niveaux de prise en charge des contrats annoncée par France Compétences le 17 juillet.

France Compétences a entériné une baisse moyenne de 5 % des niveaux de prise en charge des contrats de formation par apprentissage, attribués aux centres de formation. Ces baisses atteignent 10 % pour certaines formations essentielles pour l'économie de proximité des territoires : dans l'alimentation (CAP Boulanger, CAP Pâtissier), l'automobile (CAP Maintenance de véhicules, CAP Réparation de carrosseries), le bâtiment (CAP Monteur en installation sanitaire) ou encore les services (CAP Esthétique cosmétique parfumerie).

« Convaincu que l'apprentissage est un investissement pour l'avenir, le réseau de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Occitanie s'est inscrit dans la dynamique de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui a ouvert des perspectives d'avenir à la jeunesse de notre pays, en matière d'intégration pour tous, d'insertion professionnelle durable et d'égalité », rappelle Joseph Calvi, président de la CMA Occitanie. « Leader de l'apprentissage dans l'artisanat en Occitanie, nous avons ainsi formé plus de 9 100 apprentis dans nos 13 territoires cette année ».

Si le réseau des CMA est favorable à une régulation de la dépense afin de garantir la soutenabilité du système, ses élus alertent sur les conséquences dramatiques de cette décision, qui vient en contradiction avec l'objectif annoncé en mai dernier d'atteindre le million d'apprentis à l'horizon 2027. *« Le calcul des niveaux de prise en charge des formations doit s'appuyer sur une stratégie partagée par les acteurs de l'apprentissage », souligne Joseph Calvi.*

Ainsi, le réseau des CMA demande le report de la baisse des niveaux de prise en charge et l'ouverture d'une réelle concertation sur le financement de l'apprentissage en France, afin de définir des niveaux qui soient à la fois soutenables et conformes aux objectifs stratégiques précisés par l'Etat et les branches professionnelles.

Contact presse :

Cristelle Duos

c.duos@crma-occitanie.fr

06 79 69 78 84